

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 décembre 2023

La FNTF renforce ses actions en faveur de la sécurité au travail de ses intérimaires grâce au Passeport Sécurité Intérim PASI BTP® développé par les Entreprises Générales de France (EGF)

Le 13 décembre, sous le haut patronage et en présence d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) a signé une convention avec Entreprises Générales de France (EGF) pour intégrer le dispositif du PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim).

Bien que la sécurité et les conditions de travail continuent de progresser dans le BTP, la sinistralité demeure plus importante chez les intérimaires que parmi le personnel permanent des entreprises.

C'est pourquoi EGF a créé le PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim) en 2017, avec l'appui technique et pédagogique de l'OPPBT et en partenariat avec l'ASE-BTP. Routes de France, syndicat de spécialité de la FNTF, y a adhéré en avril 2021. C'est aujourd'hui la FNTF dans son ensemble qui entre dans le dispositif au 1^{er} janvier 2024.

Qu'est-ce que le PASI BTP® ?

Il s'agit d'une formation de 2 jours aux prérequis fondamentaux de la sécurité (les 10 principaux risques communs à toutes les activités du BTP) dispensée par un des organismes de formation référencés par EGF. Renforçant la culture sécurité des intérimaires, cette formation ne se substitue évidemment pas à l'accueil sécurité et à la formation au poste de travail. A l'issue de ces deux jours, sanctionnés par un QCM, une attestation est délivrée à l'intérimaire.

Le PASI BTP® est un outil puissant de lutte contre les accidents sur chantiers. Les premiers résultats le confirment : **jusqu'à 40% d'accidents en moins pour les intérimaires formés** par rapport à ceux qui n'ont pas reçu de formation.

En signant cette convention, **Daniel RIGOUT, Président d'EGF, et Alain GRIZAUD, Président de la FNTF, expriment la volonté de leurs adhérents de continuer à s'engager pour la sécurité sur les chantiers pour tous les personnels.** L'entrée de toutes les entreprises de travaux publics dans le dispositif est un signal envoyé à l'ensemble du secteur de la construction et le début d'une nouvelle phase de développement pour le PASI BTP®.

Le PASI BTP® en chiffres

41 175 intérimaires sont titulaires d'une attestation PASI BTP® à ce jour. La plateforme (www.egf.pasibtp.fr), administrée par EGF, répertorie, via 3 annuaires :

- Les intérimaires ayant bénéficié de la formation, qu'ils aient ou non obtenu le PASI BTP®;
- Les 2 621 agences de travail temporaire associées au dispositif qui peuvent accéder à la liste des intérimaires formés;
- Les 55 organismes de formation référencés pour dispenser la formation PASI BTP®, qui délivrent l'attestation PASI BTP® et la mettent à disposition sur la plateforme www.egf.pasibtp.fr.

Pour Alain Grizaud, Président de la FNTP : « À travers le PASI BTP®, la politique de prévention en santé et sécurité au travail voulue par la FNTP constitue un élément d'attractivité à part entière et un levier de performance pour nos entreprises des Travaux Publics. »

Pour Daniel Rigout, Président d'EGF : « L'entrée de la FNTP dans notre dispositif PASI BTP® conforte notre conviction à agir pour améliorer la sécurité de tous ceux qui interviennent sur les chantiers. Elle renforce la mobilisation de la profession en matière de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail et confirme la vocation des entreprises générales à entraîner l'ensemble du secteur. Les progrès réalisés sont là pour démontrer l'efficacité des efforts déployés en la matière ».

Pour plus d'informations :

Contact EGF : Laurence FRANQUEVILLE / 06.65.51.92.95 / francqueville@egfbtp.com

Contact FNTP : Sophie CAHEN / 07.84.17.75.93 / cahens@fntp.fr

Contact Havas : Anahit AKOPIAN / 07.87.38.79.80 / anahit.akopian@havas.com

À PROPOS D'EGF

L'organisation professionnelle des Entreprises Générales de France BTP (EGF), membre de la FFB et de la FNTP, regroupe plus de 1000 sociétés qui totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel dans le BTP en France et emploient plus de 80 000 salariés. Les Entreprises Générales de France sont reconnues pour leur capacité à innover et leur approche globale et durable de l'acte de construire. Pour en savoir plus : www.egfbtp.com

À PROPOS DE LA FNTP

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8 000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : [@FNTP_info](http://www.fntp.fr)
